



# Fédération Française de SAVATE boxe française & D.A.

**Campagne de financement  
Projets Sportifs Fédéraux - ANS 2024**



# PREAMBULE



- Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, le Président de la République a fait de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024). Elle sera le relai sociétal qui portera l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion.
- Le projet sportif fédéral (PSF) s'inscrit dans cette ambition ; il contribue à faire de la France une Nation plus sportive en cherchant à développer significativement le nombre de pratiquants d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en favorisant un accueil de qualité dans les clubs lors de la rentrée sportive 2024 en septembre prochain.
- Cette année l'Agence Nationale du Sport mobilise une enveloppe de 80 M€ avec une enveloppe socle de 75,5 M€ et une enveloppe complémentaire de 4,75M€ pour mener des actions dans le cadre du dispositif « Vacances olympiques et paralympiques »

# INTRODUCTION

Vous trouverez dans cette note les éléments vous permettant de déposer une demande de de financement des vos actions dans le cadre des financements PSF (Projet Sportif Fédéral) de l'Agence Nationale du Sport.

Les stratégies territoriales doivent soutenir le déploiement de leur stratégie nationale et contribuer activement au déploiement et à la réussite des politiques prioritaires du gouvernement. Elles doivent ainsi satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération, de diversifier l'offre de pratiques et les publics accueillis.

L'inclusion par le sport (Vacances Olympique / 1000 emplois)

L'inscription durable de la pratique sportive dans la vie des jeunes

La féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement

La promotion des actions en faveur du sport santé

Le développement des actions en faveur de la pratique parasport

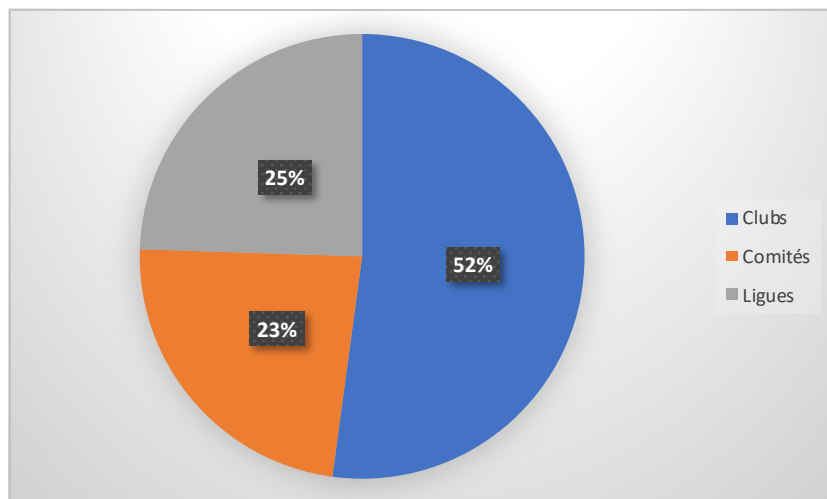
La lutte contre toutes les formes de violences dans le sport

L'accession territoriale au sport de haut niveau (Ligues)

# BILAN CAMPAGNE 2023

593 680 €  
Distribués

310 projets  
déposés

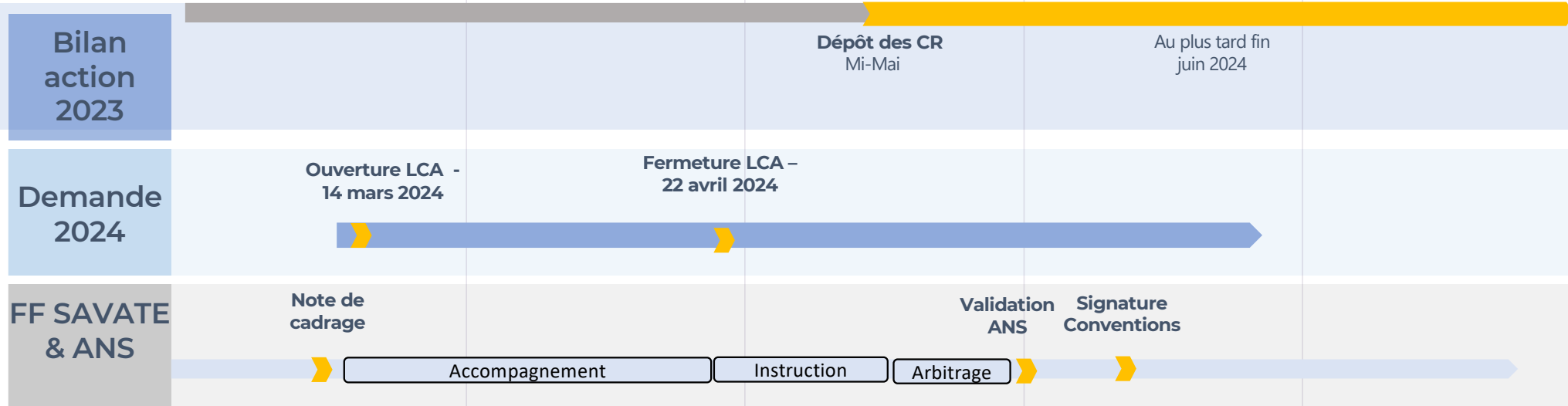


# CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024

Validation des propositions CD FF SAVATE  
Mise au paiement ANS



Mars 2024      Avril 2024      Mai 2024      Juin 2024      Juillet 2024



# COMPTE RENDU FINANCIER

- **Qu'est-ce que le compte-rendu financier de subvention ?**

- Il décrit les opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

- **La saisie d'un compte-rendu financier dans le compte asso**

- Les conditions d'accès via le compte asso
- La demande doit avoir été effectuée via le compte asso lors de l'exercice précédent
- La demande a été accordée par le service instructeur

- **Accès à la télé-procédure :**

- le dossier doit être dans l'état "Payé, en attente des comptes-rendus financiers"
- le dossier de demande doit avoir été saisi via le même compte asso, ou alors il a été partagé avec l'utilisateur du compte
- Si ces conditions sont respectées, à partir du 1er janvier qui suit l'année de la subvention, un bouton invitant l'utilisateur à saisir les comptes-rendus financiers apparaît dans l'accueil du compte asso. Il est aussi possible de consulter l'état des dossiers de demande en cliquant depuis l'accueil sur le bouton « **Suivi des démarches > Voir les comptes-rendus financiers** »

- **Etape 1 : saisie du compte-rendu pour chaque projet financé**

- Pour chaque projet subventionné, il s'agit de saisir les données relatives au projet réalisé.
- Si un projet subventionné n'a pas été réalisé, l'utilisateur est invité à cocher le bouton "Projet non réalisé"

- **Etape 2 : identification du représentant légal et téléversement des documents**

- Si l'utilisateur qui effectue la saisie du compte-rendu financier n'est pas le représentant légal, il est indispensable de téléverser le pouvoir signé par le représentant légal.
- Les documents à téléverser sont : les comptes annuels (de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée) et le rapport d'activité de l'association

- **Etape 3 : attestation et transmission de la déclaration**

- Une fois la déclaration transmise, l'utilisateur reçoit un accusé de transmission dans sa boîte de messagerie.
- Une fois la demande transmise, celle-ci n'est plus modifiable, mais il est possible de demander au service instructeur la possibilité de reprendre la main sur la saisie du dossier.

Une subvention doit démarrer en année N et peut se terminer avant le 30 juin N+1

# DEMANDE DES SUBVENTIONS

## • Etape 1 : recherche et sélection de la subvention

- Cette étape est déterminante pour transmettre la subvention vers le bon service instructeur : en plus de veiller à sélectionner le bon dispositif, il est aussi indispensable de s'assurer que le service instructeur destinataire est bien le bon (en général en fonction de la situation géographique de l'association : département ou région, ou du niveau d'exercice de l'association : national ou territorial).

## • Etape 2 : saisie des données relative à la structure demandeuse

- dans le cas où la structure a un ou plusieurs établissements secondaires, il faut veiller à sélectionner le bon (établissement siège ou établissement secondaire en particulier)
- vérifier et compléter les informations administratives de la structure : celles-ci doivent être à jour et si cela n'est pas le cas, il est indispensable de faire au préalable les démarches de mises à jour auprès du greffe des association/tribunal d'instance et /où auprès du Centre de Formalités des Entreprises qui gère la situation de la structure à l'Insee.

## • Etape 3 : téléversement des documents nécessaires à la demande

- Toute demande de subvention exige nécessairement de téléverser à minima ces documents :
  - les statuts, la liste des dirigeants, le dernier rapport d'activité, le budget prévisionnel annuel de l'exercice courant, le comptes annuels de l'exercice précédent, le RIB impérativement au nom de l'association et à l'adresse de son siège ou de l'établissement demandeur

## • Etape 4 : saisie du ou des projets qui font l'objet de la demande

- Il s'agit de saisir l'ensemble des données obligatoires (marquées par une astérisque rouge) et d'enregistrer chaque projet jusqu'à ce qu'il soit dans l'état "complet". Tant qu'il existe au moins un projet dans l'état "incomplet (donc dont la saisie est incomplète), il n'est pas possible de passer à l'étape 5.
- Une des principales difficultés rencontrés consiste à saisir le budget : il s'agit bien du budget du projet qui est demandé (et non celui de l'association). Les éléments du compte 74 se saisissent dans la section située juste au-dessus du budget (section "Subvention demandée et cofinancements").
- A noter certaines fonctionnalités permettant de simplifier et accélérer la saisie :
  - le renouvellement de projet qui permet de pré-remplir la demande avec les données d'un dossier saisi l'année précédente, à condition que le le dispositif et le sous-dispositif des dossiers soient bien les mêmes
  - la duplication d'un projet, dans le cas de projet similaire qui seraient demandés dans la même subvention
  - le transfert de projet d'un dossier à l'autre, uniquement possible lorsque le dispositif et le sous-dispositif des dossiers sont les mêmes

## • Etape 5 : attestation et transmission de la demande

- La dernière étape consiste à attester la demande et la transmettre. Il est possible de télécharger le document cerfa produit automatiquement au format pdf juste avant de transmettre mais dans tous les cas, **il ne faut pas oublier de transmettre la demande.**
- Une fois la déclaration transmise, l'utilisateur reçoit un accusé de transmission dans sa boîte de messagerie. Un nouveau courriel est envoyé lorsque la déclaration a été reçue par le service instructeur"

**Attention pour être éligible votre association doit avoir souscrit au Contrat d'Engagement Républicain**

# CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être affilié à la fédération
- Avoir un Projet Sportif (clubs) ou un Projet Sportif de Territoire (ligues/comités) formalisé
- Déposer un projet en lien avec le Plan Sportif Fédéral (PSF)
- Porter une demande d'au moins 1500 € (1000 € pour les ZRR) représentant au maximum 60% du budget du projet
- Avoir souscrit au Contrat d'Engagement Républicain



# THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Accession au sport de haut niveau	ETR - Actions sportives	Ligue	Favoriser la mise en œuvre de stages ponctuels de perfectionnement pour les jeunes (Minimes/cadets, G et F)	Nombre de stage ouverts Nombre de jeunes touchés Nombre de journées stagiaires
Accession au sport de haut niveau	ETR - Encadrement	Ligue	Structurer une équipe technique régionale	Nombre de réunion d'équipe Coordination sur les territoires Nombre de journées stagiaires
Accession au sport de haut niveau	PPF - Encadrement	Ligue	Structurer un centre régional d'entraînement pour faciliter l'accession au haut niveau pour les jeunes – de 18 ans	Nombre de jeunes en structure Nombre de jeunes sur liste HN

# THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Mener des actions concernant la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport	Ligue Comité Club	actions concernant la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport (y compris les violences sexuelles)	Nombre de journées d'action Nombre de personnes touchées
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Favoriser les projets d'insertion par le sport	Ligue Comité Club	projets d'insertion par le sport (Parcours insertion jeunes, Action milieu pénitentiaire ...)	Nombre d'actions réalisées Nombre de jeunes accompagnés
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Former les jeunes dirigeants et les jeunes officiels , favoriser les prises de responsabilités des jeunes	Ligue Comité Club	Former les jeunes dirigeants et les jeunes officiels (comités et ligues) , favoriser les prises de responsabilités des jeunes	Nombre de journées de formation JO délivrées Nombre de journées d'action Nombre de jeunes accompagnés

# THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Développement de la pratique	Favoriser la pratique des personnes en situation de handicap	Ligue Comité Club	Favoriser la pratique des personnes en situation de handicap (Inscription HandiGuide Obligatoire) <b>Action prioritaire</b>	Nombre d'actions conventionnées Evolution de la pratique féminines Nombre de journées d'action Nombre de personnes issues des QPV/ZRR Nombre de sections créées
Développement de la pratique	Favoriser la pratique des jeunes (Stage jeunes mineurs, pratique périscolaire et temps scolaire)	Ligue Comité Club	Favoriser la pratique des jeunes (Stage jeunes mineurs, pratique périscolaire et temps scolaire)	Nombre d'actions conventionnées Evolution de la pratique féminines Nombre de journées d'action Nombre de personnes issues des QPV/ZRR Nombre de sections créées
Développement de la pratique	Développer la pratique féminine	Ligue Comité Club	Action, stage en direction d'un public féminin <b>Action prioritaire</b>	Nombre d'actions Evolution de la pratique féminines Nombre de journées d'action
Développement de la pratique	Développer les disciplines associées dans les clubs	Ligue Comité Club	Développer les disciplines associées dans les clubs (Savate Forme, Savate Défense et Canne de Combat)	Nombre de journées d'action Nombre de sections créées
Développement de la pratique	Mettre en place des actions promotionnelles hors pratique compétitive	Ligue Comité Club	actions promotionnelles hors pratique compétitive	Nombre de journées d'action
Développement de la pratique	Favoriser la pratique dans les QPV/ZRR (public hors clubs, mixte) ou en zones carencées	Ligue Comité Club	Favoriser la pratique dans les QPV/ZRR (public hors clubs, mixte) ou en zones carencées	Nombre de journées d'action Nombre de personnes issues des QPV/ZRR Nombre de sections créées

# THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Promotion du sport santé	Favoriser l'offre sport santé pour les publics demandeurs	Ligue Comité Club	Mise en place de programme sport santé	Nombre de journées d'action Nombre de personnes touchées
Promotion du sport santé	Permettre la formation des intervenants des actions - sports santé - (Formation Fédérale, ou externe si pas d'offre)	Ligue Comité Club	Formation Complémentaire "Savate Santé"	Nombre de personnes formées

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Animations vacances olympiques et paralympiques	Animations vacances olympiques et paralympiques	Ligue Comité Club	Vacances Olympique (Retour avant le 25 mars)	5 demi journées 25 jeunes minimum QPV

Objectif ANS	Modalité / Dispositif	Porteur du projet	Type d'action	Indicateurs
Emplois PST	Emploi	Ligue Comité Club	Renseignement auprès de votre DRAJES Stratégie emploi fédérale : <a href="https://www.ffsavate.com/content/uploads/2024/03/Strategie-de-professionnalisation_FINAL.pdf">https://www.ffsavate.com/content/uploads/2024/03/Strategie-de-professionnalisation_FINAL.pdf</a>	Liste des 500 villes ; <a href="https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-02/ANNEXE%202024_liste%20500%20villes.pdf">https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-02/ANNEXE%202024_liste%20500%20villes.pdf</a>

# CODE DES SUBVENTIONS

Région	Code Projet comités et clubs
Auvergne Rhône Alpes	1479
Bourgogne Franche Comté	1480
Bretagne	1481
Centre Val de Loire	1482
Grand Est	1483
Hauts de France	1484
Ile de France	1485
Normandie	1486
Nouvelle Aquitaine	1487

Région	Code Projet comités et clubs
Occitanie	1488
Pays de la Loire	1489
Provence Alpes Cote d'Azur	1490
Guadeloupe	1491
Martinique	1492
Guyane	1493
La Réunion	1494
Mayotte	1495

Code Projet pour les ligues
1478

# PROJETS ET SUBVENTIONS

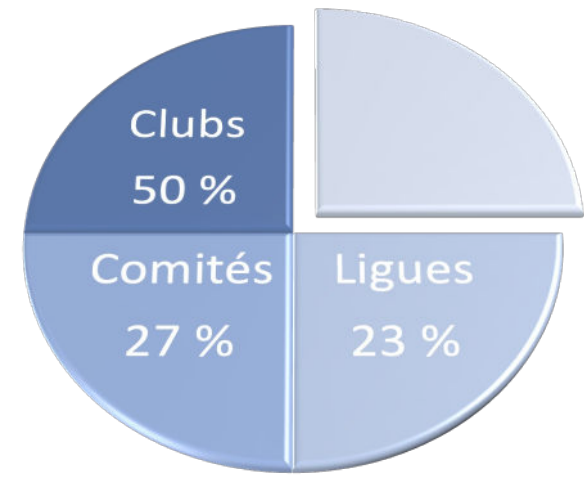
## Répartition des actions

Niveau de structuration	Nombre max de dossiers par niveau
Club	2 dossiers (hors Vacances Olympique)
Comité	3 dossiers (hors Vacances Olympique)
Ligue	5 dossiers

## Subvention ANS par projet

Niveau maximum de la subvention par dossier	Subvention minimale de l'ANS par dossier
60 % max de la subvention par dossier	Demande minimum par dossier (par fiche) 1500 € sauf ZRR

Répartition  
628 700 €



- Exemple : le budget minimal par dossier (fiche) doit être de 2500 € (et 1700 € pour les structures en ZRR) afin d'être en dessous du seuil de 60% de subvention ANS
- Il est demandé aux structures déposant les dossiers de les ordonner par ordre de priorité pour leur développement
- Achat de matériel : 500 HT/unitaire et ne doit pas faire l'objet d'un projet

# GROUPE DE TRAVAIL PSF/PST ANS

## Missions du Groupe de Travail

- Evaluation des comptes rendus financiers
- Evaluation des actions réalisées
- Harmonisation de l'ensemble des procédures
- Proposition d'attribution

## Garantir un traitement équitable des dossiers

- Cohérence et fiabilité des procédures
- Egalité des traitements de chaque entité évaluée
- Evaluation impartiale, collégiale et indépendante de tous les dossiers recevables
- Evaluation indépendante de toute influence
- Respect de la charte de déontologie et devoir de confidentialité

Club / CD / Ligue

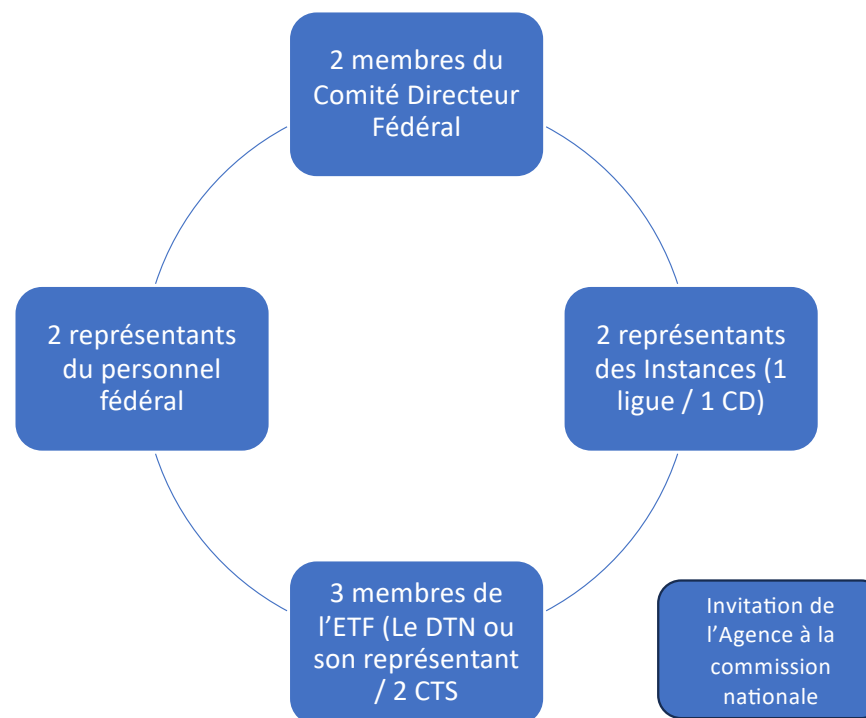
FF SAVATE

ANS

Dépôt des dossiers et  
CRF sur le compte Asso

Instruction et  
arbitrage  
transmis à l'ANS

Validation et  
paiement par  
l'ANS



# CRITERES D'EVALUATIONS

<p><b>Critères quantitatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de licenciés</li> <li>- % de jeunes</li> <li>- % de féminines</li> <li>- Evolution des licences</li> </ul>	<p><b>Clubs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 %</li> <li>30 %</li> <li>30 %</li> <li>10 %</li> </ul>	<p><b>CD / Ligue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>35 %</li> <li>55 %</li> <li>10 %</li> </ul>
<p><b>Critères qualitatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence du projet associatif</li> <li>- Cohérence PST / PSF</li> <li>- Pertinence de l'action pour la discipline</li> <li>- Pertinence de l'action au regard du projet</li> <li>- Action vers un public cible (QPV, ZRR, Zone carencée, Féminine)</li> <li>- Pertinences des indicateurs proposées</li> <li>- Poids de la demande en rapport avec le budget global</li> <li>- Avis Ligue</li> <li>- Rapport entre le compte de résultat et le budget</li> </ul>		
<p><b>Arbitrage</b></p>	<p>L'ANS sera invité e qualité d'observateur lors des réunions nationales d'arbitrage A l'issue des évaluations, des réunions d'arbitrages permettent d'harmoniser les propositions d'aides en respectant les enveloppes contraintes par l'ANS (Répartitions Club, CD, Ligue et fonds dédiés Ultramarin)</p>		



# CONTACTS & LIENS

Référent FF SAVATE	Guillaume LIVONNEN <a href="mailto:developpement@ffsavate.com">developpement@ffsavate.com</a>	Agence Nationale du Sport	<a href="https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf">https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf</a>
Référent Emploi	Hugues RELIER <a href="mailto:hugues.relier@ffsavate.com">hugues.relier@ffsavate.com</a>		
Le Compte Asso	<a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr">https://lecompteasso.associations.gouv.fr</a> Créer un compte : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/comment-se-creeer-un-compte/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/comment-se-creeer-un-compte/</a> Compte rendu financier : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/saisir-les-comptes-rendus-financiers/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/saisir-les-comptes-rendus-financiers/</a> Demander une subvention : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/</a>		
Projet associatif	Ressources : <a href="https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=36821">https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=36821</a> Projet Associatif : <a href="https://projetassociatif.franceolympique.com">https://projetassociatif.franceolympique.com</a> Démarche RSO : <a href="https://rso.franceolympique.com">https://rso.franceolympique.com</a>		

# Fédération Française de SAVATE Boxe Française & D.A.

[www.ffsavate.com](http://www.ffsavate.com)



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[Instagram](#)



[YouTube](#)

